

**Postulat Rebecca Joly et consorts – Péréquation intercommunale vaudoise et facture sociale :  
quel est le degré actuel de solidarité entre les communes ?**

*Texte déposé*

Les travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et sur une reprise totale ou partielle de la facture sociale par canton sont en cours et les débats portent à ce jour surtout sur les relations financières entre le canton et les communes. Ceci s'explique largement par la dynamique des charges de la facture sociale et la bonne santé financière du canton. Un rééquilibrage financier est instamment demandé par les communes et plusieurs objets parlementaires en ont fait l'écho se focalisant en particulier sur le paiement de la facture sociale.

Toutefois, ce débat ne doit pas occulter le renforcement de la « solidarité intercommunale » qui s'est produit par le biais du mécanisme péréquatif inscrit dans le paiement de la facture sociale. En effet, s'agissant de la part communale de la facture sociale, celle-ci est répartie entre les communes notamment au travers d'un mécanisme péréquatif établi sur la valeur du point d'impôt communal VPIC<sub>h</sub> — écrêtage et solde. Ce mécanisme, voulu par le Grand Conseil — article 18 de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) — permet ainsi de renforcer la solidarité entre les communes à forte et à faible capacité financière — communes riches et communes pauvres du point de vue fiscal.

Cette péréquation verticale s'ajoute par ailleurs à la péréquation directe, horizontale, qui, elle, avait été conçue comme un contre-projet à l'initiative du POP pour un taux communal unique, via EtaCom. Cette péréquation avait pour ambition de resserrer les taux communaux, pour les faire passer de 0,40 à 1,40 franc de l'impôt cantonal de base de l'époque à 0,70 à 1,10 franc. Ce dispositif avait été soutenu par 86 % des communes consultées à l'époque, et 63,4 % de la population vaudoise en votation.

Afin d'obtenir une vision plus globale de l'évolution de cette solidarité et pour s'assurer qu'elle demeure indépendamment de la question de la reprise de la facture sociale par le canton, les soussignés demandent au Conseil d'Etat de bien vouloir renseigner le Grand Conseil sur :

- 1) l'évolution des coefficients des impôts communaux depuis la « bascule d'EtaCom » — notamment taux les plus bas et les plus hauts, taux médians ;
- 2) le montant en matière de recettes fiscales — en francs par habitant — dont dispose chaque commune du canton avant et après les prélèvements péréquatifs — horizontaux et verticaux — lors du dernier exercice comptable disponible ;
- 3) la manière dont la NPIV, via la péréquation des ressources, va maintenir, voire renforcer la solidarité intercommunale après une éventuelle reprise de tout ou partie de la facture sociale par le canton. En particulier, si elle fixera, comme l'avait fait EtaCom, des objectifs précis en matière de réduction des écarts entre les coefficients des impôts communaux.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Rebecca Joly  
et 21 cosignataires*

*Développement*

**Mme Rebecca Joly (VER) :** — Nous avons déposé un postulat sur la péréquation intercommunale vaudoise et sur la facture sociale, afin d'obtenir un rapport permettant d'analyser le degré de solidarité qui est actuellement discuté dans les répartitions financières entre le canton et les communes. Comme vous le savez toutes et tous, un accord a été trouvé avec les communes sur la question de la facture sociale. Toutefois, la répartition de cette facture tenait compte d'une forme de répartition entre les communes. Le présent postulat vise à comprendre comment, au vu des nouvelles données et négociations, cette solidarité intercommunale sera prise en compte dans les négociations sur la facture sociale et la péréquation financière. Je me réjouis d'en discuter en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**